

LES CADRES SPATIAUX DE LA RECHERCHE

STRUCTURES AGRAIRES AUX ILES DE LA SOCIETE : TAHITI ET MOOREA

par François RAVAILT

Le géographe qui débarque à Tahiti éprouve certaines difficultés dans le choix du terrain qu'il soumettra à ses enquêtes intensives de géographie agraire. De telles études, en effet, requièrent un cadre spatial relativement restreint, une occupation humaine dense (plus ou moins), une homogénéité suffisante enfin, pour être significatif.

Les éléments pouvant déterminer un choix sont les suivants.

A - LE MILIEU NATUREL

1° - Le climat.

La masse volcanique de chaque île oppose une côte exposée aux courants d'Est où la végétation ne souffre pratiquement jamais d'un déficit en eau à une côte "sous le vent" beaucoup moins arrosée en hiver.

Il conviendrait d'être plus nuancé ; en fait toutes les transitions existent entre un climat de type "équatorial" presque pur et un climat tropical humide à saisons bien tranchées.

Le climat est donc un premier facteur de diversité (surtout en ce qui concerne l'extension de certaines cultures, la vanille en particulier). Par contre, le cocotier a partout un développement normal.

2° - La morphologie.

Deux unités morphologiques principales se dégagent :

- la plaine côtière, parfois inexistante (c'est le cas de certains sec-

teurs Est de Tahiti) échanquée de petites vallées très étroites et au profil en long très raide. Les sols bien drainés conviennent parfaitement au cocotier tandis que les sols plus ou moins hydromorphes sont mieux adaptés à la culture du taro.

- la vallée qui parfois s'enfoncé profondément dans l'édifice volcanique. Encore convient-il de distinguer les vallées tahitiennes, gorges profondes et étroites à fond plat, et les grandes vallées de Moorea, vastes cirques aux flancs tapissés de formations d'éboulis (sites privilégiés de certaines cultures).

Plus exposées aux précipitations, mais d'orientations différentes, les fonds de vallées constituent autant de climats locaux.

Il convient de souligner que les anciennes divisions politiques polynésiennes tenaient le plus grand compte des cadres morphologiques (cf. Teuira Henry : Tahiti aux temps anciens) mais, sur le plan qui nous intéresse, toute l'évolution contemporaine (et très actuelle) a remis en cause ces frontières par la conjonction de toute une série de facteurs qui ont tous abouti à de considérables mouvements de population. Parmi les plus importants (tous cependant ne sont pas actuels) et sans préjuger de leur importance, nous citerons :

- l'introduction de cultures nouvelles (vanille en particulier) souvent spéculatives, soumises aux aléas de la conjoncture et aux attaques des maladies.

- l'"ouverture de l'économie" qui favorise les transferts socio-professionnels de secteur à secteur (cf. P. Ottino : la pêche au grand filet). Cette tendance est encore accentuée par les bouleversements actuels qui tous sont défavorables à l'agriculture. Le volume des importations à partir des pays d'agriculture intensive concurrencent les produits locaux à un point tel que ceux-ci sont devenus trop chers pour être écoulés normalement. Les Polynésiens ont alors de plus en plus tendance à vouloir gagner de l'argent pour acheter les produits importés meilleur marché.

- les structures foncières qui ont vu se substituer, aux règles traditionnelles fondées sur la propriété familiale, la législation de notre Code Civil qui assure à tout individu une part dans la succession de ses ascendants. L'impossibilité fréquente des partages a rendu de

nombreuses terres indivises et multiplié les centres d'intérêt des héritiers surtout quand les droits de propriété sont dispersés dans plusieurs îles, ce qui est fréquent.

- la spéculation foncière (elle ne date pas d'aujourd'hui), qui rend certains "demis" et étrangers propriétaires de grands domaines, et modifie le fonctionnement traditionnel du système agricole.

- l'extension du "grand Papeete" qui attire à Tahiti nombre d'insulaires, sans toutefois les absorber tous.

- certains éléments sociologiques et culturels jouent sans doute un très grand rôle mais qu'il conviendrait de préciser : règles matrimoniales, goût des Polynésiens pour les voyages ...

Tous ces facteurs ont bouleversé et bouleversent encore les communautés rurales. La répartition et la composition de la population en ont subi de profonds changements. Dans certains secteurs, les autochtones sont rares.

- Papeete a une place de plus en plus tyrannique dans l'économie tahitienne. Certains districts ruraux sont maintenant des districts sub-urbains. L'agriculture polynésienne traditionnelle, qui semble avoir été caractérisée par un certain équilibre entre le coprah et les cultures vivrières à base de tubercules, s'adapte parfois, dans le sillage des Chinois, à de nouvelles spéculations, les légumes par exemple, mais, le plus souvent, s'efface. Les rapports traditionnels de l'homme avec la terre sont bouleversés par l'apparition de la grande propriété foncière. De plus en plus, la terre perd sa vocation agricole ... mais demeure objet de spéculation. Dans cette situation de crise, les cadres spatiaux définis plus haut continuent à jouer leur rôle, mais le contenu de la réalité agraire et la signification des unités agricoles peuvent changer.

Pratiquement, dans le choix de son terrain, le chercheur peut tenir compte des éléments suivants, qu'il devra réunir dans une pré-enquête.

- l'insuffisance de la mise en valeur de certaines zones (peuplées ou non) rend leur étude peu pertinente, à moins de la limiter à la cocoteraie (on "fait son coprah", tant bien que mal, partout).

- un certain enracinement de la population, généralement accompagné d'une plus forte cohésion sociale, est le meilleur garant de la solidité des structures agraires. Dans ce cas, on pourra avoir affaire à un véritable

terroir.

- au contraire, une population peu stable n'aura qu'une action intermittente sur le paysage rural. Il n'y aura plus alors possibilité de rencontrer de véritable terroir, mais une simple juxtaposition d'exploitations agricoles.

- le système foncier est un autre facteur important de différenciation. On peut opposer les cas limites de l'exploitation de terres indivises par de petits propriétaires et l'exploitation par des métayers de grandes propriétés individuelles. Ces deux cas sont fréquents.

- la diversité ethnique enfin (présence d'exploitants chinois ou européens spécialisés dans certaines cultures) sera un facteur supplémentaire de diversité.

La méthode d'enquête utilisée (monographie de "terroir" ou monographie d'exploitations) dépendra de l'examen préalable des facteurs que nous venons d'énoncer.

F.R.